

**Anne GASNIER**

Paris, le 06/11/2025

Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche  
Responsable nationale des sujets du BTS Professions  
immobilières

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Madame, Monsieur,

L'épreuve E7 « Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique » du BTS Professions immobilières dont vous assurez la préparation, ou pour laquelle vous vous préparez sous le statut de candidat individuel, s'appuie sur le dossier documentaire ci-joint.

Ce dossier documentaire doit être travaillé par les candidats selon la progression pédagogique établie pour l'acquisition des compétences du bloc 3 « Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique ».

Pour les établissements habilités à l'évaluation en CCF, les situations 2 et 3 devront prendre appui sur ce dossier documentaire.

Pour les établissements non habilités et les candidats individuels, l'épreuve ponctuelle présentera une série de questions et/ou de problèmes à résoudre qui s'appuieront sur des documents issus du dossier.

Cordialement

Anne GASNIER

